



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La cessation d'une des missions assurées par la COTEP

Question écrite n° 41023

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la cessation, depuis le 1er septembre 2021, d'une des missions assurées par la compagnie de transferts d'escortes et de protection (COTEP) de la préfecture de police, au service de certaines sociétés privées françaises qui font la réputation d'excellence du pays dans de nombreux domaines. D'après les informations qui ont été communiquées à M. le député, cela serait la conséquence d'une réorganisation de la COTEP, pour assurer la sécurité des procès des attentats de Paris de novembre 2015. Or il ne paraît pas opportun de cesser de telles escortes et protections, sans proposer de solutions de remplacement, au moment où le pays a connu plusieurs braquages à mains armées, tant à Paris que dans le midi de la France et souvent pour des montants très importants, comme encore ce 7 septembre 2021, place Vendôme. Il convient de rappeler qu'un tel service est facturé par l'État à ces sociétés du secteur privé qui constituent l'un des fleurons du savoir-faire français, notamment à l'export. Il serait donc dommage que la réputation de telles entreprises soit entachée par de tels actes, aux conséquences graves, en matière d'image pour ces marques, mais aussi pour la France. C'est pourquoi il lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre, en liaison avec la direction générale de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, afin de trouver une solution opérationnelle pour remédier à une telle suspension de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41023

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6799

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)